



AGENT.ES DE LA DDCT,



Vous êtes en colère face aux injustices ?

Vous voulez faire entendre votre voix ?

Ce préavis de grève est une opportunité pour agir !

À PARTIR DU 16 JANVIER 2025 MINUIT

POURQUOI CE PRÉAVIS DE GRÈVE ?

Ce préavis a été déposé suite à des demandes d'[agent.es](#) dans des services qui n'en peuvent plus et veulent s'arrêter collectivement pour obliger la ville à leur donner les moyens pour bien rendre le service public aux usagers. Après nos interventions en instance, en rendez-vous avec la DDCT, trop peu de choses changent positivement.

Ce préavis est une réponse directe aux injustices et aux manquements de cette direction, qui fragilise ses agent.es au lieu de les soutenir.

Ce préavis vise à défendre vos droits et à dénoncer :

- La prime JOP 2024 non versée, malgré les sacrifices personnels et professionnels consentis par de nombreux agent.es mobilisés ou volontaires.
- La baisse injustifiée de la prime de fin d'année (CIA), attribuée de manière arbitraire et opaque.
- Les conditions de travail insoutenables, avec des sous-effectifs, une surcharge de travail, des agressions verbales et physiques, et des demandes hors fiche métier.
- Les problématiques de logement, où trop d'agent.es se retrouvent dans des situations précaires en raison d'un manque de transparence et de soutien de la part de la Ville.
- Les discriminations et le management toxique, qui sapent la cohésion sociale et la dignité des agent.es.
 - L'ensemble des discriminations (notamment du fait de problèmes de santé ou de handicap...)

UN OUTIL POUR DÉFENDRE VOS DROITS

Ce préavis de grève vous offre une protection légale pour faire valoir vos droits, dénoncer les abus et exiger des changements.

**PENDANT 6 MOIS, CHAQUE MARDI, MERCREDI ET JEUDI,
VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE :**

- Participer à des mouvements de grève pour montrer votre mécontentement.
 - Faire entendre vos revendications auprès de la direction de la DDCT.
- Rejoindre une mobilisation collective pour exiger des conditions de travail dignes, une reconnaissance équitable et des pratiques transparentes.

RAPPEL : Un agent.e gréviste n'a aucune obligation d'informer son administration à l'avance de sa participation à une grève. La grève peut être déclenchée à tout moment, sans délai de prévenance, et il est interdit à l'employeur d'exiger qu'un agent.e communique son intention d'y participer avant son engagement effectif.

VOS DROITS SONT IMPORTANTS, AGISSEZ DÈS MAINTENANT ! POURQUOI AGIR ?

Parce que votre travail à la DDCT mérite d'être reconnu et valorisé.
Parce que les pratiques injustes et arbitraires de cette direction doivent cesser.
Parce que vous n'êtes pas seul(e) : ensemble, nous pouvons faire changer les choses.

#JusticePourLesAgentsDDCT #RespectDesDroits #Solidarité QUELLES SONT NOS REVENDICATIONS ?

1. Versement immédiat de la prime JOP 2024 pour tous les agent.es concernés.
2. Revalorisation de la prime de fin d'année (CIA) et transparence dans son attribution.
3. Renforcement des effectifs à la DDCT pour alléger la surcharge de travail et protéger la santé des agent.es
4. Amélioration des conditions de logement pour garantir un cadre de vie digne
5. Lutte contre les discriminations et le management toxique, pour un environnement professionnel respectueux et équitable
6. Reconnaître les pénibilités du travail auprès des usagers (charge émotionnelle, charge mentale), travail sur écran et doubles pénibilités pour les ATLG par de nouvelle sujétion

PARTICIPEZ À NOTRE ENQUÊTE SUR LE CIA VOTRE AVIS EST ESSENTIEL !

Nous lançons une enquête sur le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour recenser vos retours sur les montants perçus, les critères d'attribution et les disparités constatées.

Prenez quelques minutes pour répondre et renforcer nos actions collectives !
<https://forms.gle/pWWQCHpMsDo5oRvR6>

COMMENT AGIR ?

Rejoignez les journées de mobilisation : mardi, mercredi et jeudi.
Parlez-en avec vos collègues pour renforcer notre solidarité.

**UTILISEZ CE PRÉAVIS DE GRÈVE POUR MONTRER À LA DDCT
QUE NOUS NE CÉDERONS PAS FACE À L'INJUSTICE !**

**ENSEMBLE, NOUS POUVONS
FAIRE CHANGER LES CHOSES.**

Votre voix compte. Vos droits méritent d'être respectés.
Mobilisez-vous dès maintenant !

#JusticePourLesAgentsDDCT #RespectDesDroits #Solidarité

La retenue sur rémunération (pourcentage du traitement budgétaire et des primes) est proportionnelle à la durée du service non effectué.

En théorie le logiciel de la Ville de Paris prévoit 5 modalités de prélèvement :

1 heure de grève : 1/210^e du traitement prélevé (environ 7€ pour 1 500€ de salaire, 10€ pour 2 000€)

¼ de journée (plus d'1h jusqu'à ¼ de journée) : 1/120^e du traitement prélevé

½ journée : (plus d'¼ de journée jusqu'à ½ journée) : 1/60^e du traitement prélevé

¾ journée : (plus d'½ journée jusqu'à ¾ de journée) : 1/40^e du traitement prélevé

1 journée : 1/30^e du traitement prélevé

Ces informations figurent dans les fiches pratiques des gestionnaires RH 2022 page 377, voir pièce jointe.

En pratique, pour certains cycles, il est compliqué de faire grève ¼ de journée ou ¾ de journée.

En revanche, tout agent.es de la Ville peut faire grève 1h, une demi-journée ou 1 journée complète.

Lorsque l'on fait une heure de grève, on est comptabilisé comme gréviste.

Faire grève en demi-journée peut permettre de participer à une manifestation sans perdre une journée de salaire (et de faire grève / participer à une manifestation une autre / d'autres fois).